

ROI 1.6 DVSA-F

Annexe A

Appendice 3

Version 10 – réouverture phase 1

Stand A4 Bis Configuration courte entre 10 mètres et 25 mètres
Mesures provisoires en attendant appréciation par les autorités militaires

<u>Situation</u> : Coordonnées 680062				
<u>Accès</u> : via la Tank Track, dorsale OUEST, 2 km au NORD de l'entrée principale du camp.				
<u>Parking</u> : emplacement parking DVSA-F le long de la Tank Track. Il est interdit de pénétrer sur le stand A 4 Bis avec un véhicule. Il est interdit de laisser son véhicule garé sur les emplacements de service à l'entrée du stand A 4 Bis, sauf pour le véhicule de service DVSAF. (Chargement/déchargement de son matériel).				
<u>Munitions autorisées</u> : Pour armes à canon rayé uniquement : 1° calibres à poudre vive				
Calibres	Dénomination CIP	Type d'armes	Type d'exercice	Restrictions éventuelles
.22		Pistolets à un coup, pistolets semi-automatiques, revolvers, Carabines à un coup, à répétition, semi-automatiques, à levier se sous-garde, à système trombone, Armes à visée guidon/cran de mire, à lunette ou à système optique d'aide à la visée.	Tir debout ou assis de 10 à 25 M Voir restrictions !	Les marqueurs laser et modérateurs/réducteurs de son sont interdits par la loi belge. Remarque : arme longue en « calibre arme de poing » = seulement 9mm et .22 et seulement à 25m !!
.357, .38 et 9mm				
10mm et .40				
.44				
.45 ou 11.43				
.222 et .223		Fusil semi-automatique, carabine à verrou	UNIQUEMENT pour le tir de réglage et de zérotage à 25m Position de tir debout, ou assis sur table Bench.	Pas sous 25 mètres !
.30 M1				
Poudre noire		INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT

Cibles : 10 emplacements pour cibles construits à la ligne 0. Les porte-cibles en bois se trouvent avec les deux drapeaux sur hampe à la position 50m à droite du stand. Se munir de cibles papier type C50 ou équivalentes et d'un pistolet agrafeur. L'usage des porte-cibles militaires est vivement conseillé. Le tireur s'assurera que les trajectoires aboutissent en sécurité dans la butte de sable. Il DOIT veiller à respecter exactement les normes en hauteur (base et sommet) des modèles militaires et s'assurer qu'il n'y ait pas d'impacts dans le bardage en bois (qui est la ligne zéro)

Possibilités du stand : le stand A4 court dispose de 5 lignes de tir.

Position de tir : toute distance entre 10 et 25m des cibles sur décision du directeur de tir qui veille à l'alignement des tireurs sur la ligne de tir et leur positionnement correct face aux cibles. La distance de 7 M est uniquement autorisée dans le cadre des formations PESA

Restrictions d'emploi :

- les tirs en rafales sont **interdits**
- les tirs croisés sont **interdits**
- Les munitions traçantes, perforantes, explosives, incendiaires, à fragmentation sont interdites (faute grave contre les ROI). Sont autorisées, les munitions en alliage de plomb, chemisées cuivre ou partiellement chemisées, et monométalliques non perforantes.
- Les tirs «Practical » et de combat sont interdits ainsi que les tirs instinctifs.

Limites de secteur de tir :

- seuls les emplacements de cibles prévus peuvent être utilisés.
- chaque tireur peut engager les deux cibles de sa ligne de tir.

Sécurité : (Voir fiche en annexe ROI Ann A App 3 stand A4 Bis Fiche 1 version 7)

- La Signalisation de la sécurité sur le stand est à charge du Commissaire de service :
UN drapeau rouge sur le mât A4 à l'entrée SUD du stand.
UN drapeau rouge sur le mat situé à l'entrée (latérale) du chemin le long de la Tank Track qui mène à la « position 55 m » (après la barrière).
- Le Commissaire de Service veille aussi à la fermeture à clé de toutes les portes qui donnent accès aux positions de tir, lignes de tir et aux cibles, notamment la porte qui donne accès à la fosse (fond à gauche à hauteur de la ligne des cibles).
- Vérification de fermeture de la chaîne rouge et blanche (munie de l'affiche : « ACCES INTERDIT - tir à 25m ») à l'entrée principale SUD du stand A4 (ligne 400m).
- Le **Directeur de Tir** est présent en permanence sur le stand occupé et **cela à fonction exclusive** (il ne peut donc pas participer au tir). Il veille à la présence et à la tenue du cahier d'enregistrement des tireurs. Le Directeur de Tir décide de la distance de tir (entre 07 et 25m), en fonction des directives horaires émises par le CA du club, qui priment. Il veille à l'alignement des tables et des tireurs et applique les directives générales de sécurité prévues au Chapitre 5, Sécurité des présents ROI. Il contrôle rigoureusement les calibres/munitions utilisés ; Le Directeur de tir place DEUX drapeaux rouges sur hampe en bois de part et d'autre de la ligne de tir. Ces drapeaux sont stockés dans la petite guérite qui contient les porte-cibles.
- Il est interdit d'escalader les merlons.

- Il est OBLIGATOIRE pour le personnel de service (administrateur, commissaire de service et directeur de tir) de porter la chasuble de sécurité afin d'améliorer la visibilité de leur présence.

- Port de lunettes de protection et de protections auditives obligatoire.

Appui médical : repose sur les secours CIVILS (présents entre 6 et 12 minutes après l'appel au Corps de Garde)

- Trousse première urgence sur le stand amenée par le premier Directeur de Tir.

- Présence sur chaque stand actif d'une personne capable de prodiguer les premiers soins.

- Disponibilité permanente au sein du club de DEUX véhicules pour aller chercher les secours (ambulance et SMUR) au corps de garde et les amener à l'endroit de l'incident.

- En cas d'accident grave, prévenir dans l'ordre par GSM :

1) 112 (**donner emplacement précis : Camp Roi Albert, Ciblerie, Stand de Tir ALPHA 4), nature de l'accident**

2) **Le Corps de Garde 02/4423244** (qui va accueillir les secours)

3) le Commissaire ou l'Administrateur de service (téléphone)

4) l'administrateur / délégué aux tâches journalières envoie DEUX personnes avec voiture au Corps de Grade (pour escorter les deux véhicules de secours)

5) se faire aider et prodiguer les premiers soins avec la trousse de secours (appareil DEA dans le couloir de la ciblerie militaire et clubhouse DVSAF)

6) accueillir les secours (les diriger à l'endroit de l'accident)

7) ne pas déplacer les éléments d'enquête (armes, munitions, etc)

Communications :

Téléphone GSM, Motorola